

19e session de l'Assemblée générale de l'UICN – Union mondiale pour la nature Buenos Aires, Argentine 17 au 26 janvier 1994

19.89 La conservation des forêts en Tasmanie, Australie

RAPPELANT que l'Assemblée générale de l'UICN, à sa 18e session a adopté par consensus la Recommandation 18.70 (Conservation, des régions sauvages et des forêts de la Tasmanie));

ALARMÉE par la destruction, par des opérations d'exploitation, forestière, de nombreuses régions couvertes par la Recommandation 18.70;

PRÉOCCUPÉE par le projet de construction d'une nouvelle fabrique de copeaux à Hampshire, Tasmanie, et par le fait que bien des régions de forêts pluviales tempérées, couvertes par la Recommandation 18.70, appartiennent à une zone d'approvisionnement de cette fabrique;

ALARMÉE par le fait que le gouvernement du Commonwealth d'Australie ait approuvé les opérations de coupes à blanc dans des zones forestières couvertes par la Recommandation 18.70, contrairement à la lettre et à l'esprit de cette Recommandation;

L'Assemblée générale de l'UICN Union mondiale pour la nature, réunie du 17 au 26 janvier 1994 à Buenos Aires, Argentine, pour sa 19e session:

RÉAFFIRME son engagement envers la Recommandation 18.70 et DEMANDE au gouvernement de l'Etat de Tasmanie et au gouvernement du Commonwealth d'Australie:

- (d) de ne pas autoriser la construction d'une quatrième fabrique de copeaux en Tasmanie;
- (e) de ne pas autoriser une augmentation des quotas d'exportation de copeaux au-delà de 2,889 millions de tonnes par an;
- (f) d'évaluer immédiatement et de désigner des zones de nature sauvage et des régions forestières couvertes par la Recommandation 18.70 de l'UICN pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial lorsqu'elles satisfont aux principaux critères;
- (g) de protéger immédiatement les forêts et zones de nature sauvage couvertes par la Recommandation 18.70 en les intégrant dans des parcs nationaux lorsqu'elles satisfont aux principaux critères.

Note. Cette recommandation a été adoptée par consensus. Les délégations de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, du Danemark, des Etats-Unis, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Malaisie, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, d'Oman, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suède, du Zaïre et du Zimbabwe, Etats membres de l'UICN et la délégation du Département de l'environnement et de la conservation de Papouasie-Nouvelle-Guinée (organisme de droit public membre de l'UICN), ont déclaré que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues.